

Information sur le projet de microcentrale hydraulique en aval de Borne présenté par M. Jérôme Lextrait.

Les atouts d'un site pour l'énergie hydraulique à Borne :

- une pluviométrie record intéressante,
- la rivière n'est pas "classée",
- une hauteur de chute et un débit intéressant (55 mètres de dénivelé dans le cas de ce projet),
- peu de parcelles traversées (donc un nombre d'interlocuteurs et de négociations assez réduit), notamment : Marie Chaudenson épouse Ferroud, Louis Baud, Michel Roger, Mme Charmasson ép. Baud, Raoul-Julien Gleyze, Commune de Borne (pour deux grosses parcelles), Lucienne Reynaud ép. Barbut, Jeannine Barbut ép. Gleyze, Basile Brès, "Bon retour de la faux", Philippe Nabody, Hélène Deschaux ép. Verne, ...

Il ne s'agit pas d'un projet pharaonique, mais modeste, à faible impact sur la nature environnante (constructions réduites en surface, faciles à intégrer à l'environnement direct). Le principe : retenue d'eau (environ 2 mètres, avec les "passes à poissons" devenues habituelles mêmes si elles ne sont pas toujours très utiles) au-dessus de Gournier, conduite forcée sur la rive gauche de la Borne, rejet de la conduite forcée dans la Borne avant le pont de Conches. Le projet n° 1 (au-dessus du pont de Borne) et le projet 2 (juste en dessous du pont) ont été écartés au profit du projet 3 qui, situé un peu plus bas, a l'avantage d'être masqué.

Le "droit d'eau" et la loi sur l'eau sont très stricts. C'est la Direction départementale des territoires (DDT) qui est le chef d'orchestre pour délivrer l'autorisation d'exploiter. Ce droit se perd si l'exploitation est délaissée plus de deux ans (ce qui nécessite alors la rédaction d'un nouveau dossier). Il est à redemander au bout de 30 ans. L'étude d'impact s'étale sur un an. La faisabilité du projet est aléatoire puisque dépendant de l'autorisation délivrée par la DDT : cela nécessite des travaux d'études très pertinents, un dossier mal monté ou un chantier précédent mal mené fragilisent les investissements réalisés. Les précédents de M. Lextrait : près du Cheylard et près du Puy en Velay. Le schéma du déroulement du projet : accords fonciers, études, décision de la DDT.

M. Lextrait attend en premier la réponse de la Commune : si elle n'est pas favorable à son ébauche, si elle ne marque pas son accord à la location des deux parcelles, il n'ira pas plus avant dans ce projet.

Coût global : 2 millions d'euros.

Retours financiers pour la Commune : location des terrains (pour le passage de la conduite forcée), impôts, taxes (optimal : entre 8 et 10% du chiffre d'affaires annuel estimé à 220.000€).

Location des terrains plutôt qu'achat, par bail emphytéotique (99 ans).

L'emprise nécessitera la confection de pistes, et peut être d'envisager le reboisement.

Un emploi créé.

Pas d'atteinte majeure à l'environnement. La production correspond à la consommation de 1.500 à 2.000 habitants. Elle s'inscrit dans une offre supplémentaire d'énergie renouvelable.

M. Lextrait informe de l'opposition systématique de la Fédération nationale des associations de pêcheurs (même en cas d'accord avec les pêcheurs locaux !).

A l'exact contraire de sites situés en Savoie par exemple, il n'y aura pas ou peu de production d'électricité en été (production en hiver : 75%, production en été : 25%).

Ndr : comme indiqué sur la page des adhérents de La Bourniquelle à la date du 19/04/2016, Jérôme Lextrait est gérant de la société Production hydro-élec Desges (Phd); le siège social de cette entreprise est actuellement situé le Prat Haut, 43300 Desges; chiffre d'affaires 2014 : 164.609€).

Je n'ai hélas pas noté l'intégralité des noms de propriétaires des parcelles traversées (et les noms retranscrits peuvent comporter des fautes d'orthographe), je n'ai pas, non plus, à vous proposer le plan du projet tel qu'il a été projeté sur le mur, mais j'essaierai d'obtenir des compléments d'information.

En tout état de cause, si ce projet était mené à son terme :

1) il pourrait être une excellente occasion non seulement d'ouvrir une voie de communication moins "enneigeable" vers Mas de Truc, mais aussi de désenclaver le bois de Borne, le fond de vallée de Mas de Truc et le hameau de Conches, tous avantages que n'avaient pas su voir le Maire de Borne de l'époque qui avait préféré, pour tracer la route vers Mas de Truc, défigurer et massacrer, en plus de la rive droite, la montagne face à Borne;

2) pour que ce soit une vraie et utile révolution pour notre Commune, il serait sans doute bon que notre Commune prenne des précautions sur le retour financier (avoir des éclaircissements sur le montage financier qui pose question : feinter les impôts étant souvent un sport rentable avec un bon Conseiller financier), par exemple par un intéressement sur la vente d'électricité.

Compte rendu du Conseil municipal du dimanche 31 juillet, 19h30. *

Ordre du jour :

- demande de subvention pour le "rando-raïd" vtt de la montagne ardéchoise;
- choix de l'entreprise pour le mur en pierres sèches de la placette de la Mairie à Borne;
- délibération pour l'emploi en tant que vacataires des personnes assurant l'accueil et le ménage des gîtes communaux;
- création d'une régie de recettes;
- diverses décisions modificatives budgétaires;
- questions diverses et communications.

Voir la convocation : http://labourniquelle.fr/adherents/Borne-Conseilmunicipal_20160731-oj.pdf

Notes.

Cinq Conseillers présents à 19h30.

Note du rédacteur de ce compte rendu : ce compte rendu respecte globalement l'ordre chronologique des échanges qui ont eu lieu lors de la séance.

--0--

M. le Maire ouvre la séance du Conseil.

Il fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Nice et St Etienne du Rouvray.

Concernant la microcentrale, il indique n'avoir aucun intérêt dans ce projet et sollicite l'avis des élus. Peu ou pas de réactions.

Demande de subvention pour la chapelle du Bez.

M. le Maire indique que, étant concerné personnellement par ce point, il se retirerait de la séance et propose son examen en fin de Conseil.

Demande de subvention pour le "rando-raïd".

M. le Maire précise que la manifestation draine beaucoup de participants et qu'elle aura lieu le 11 septembre. Le départ et l'arrivée se font à St Etienne de Lugdarès (passage en crêtes, au Plagnal, à La Croix de Bauzon, aux Chambons). Leur budget (repas, signalisation, récompenses, assurance, ...) avoisine 7.000€ (lettre d'Alexandra Darbousset de l'Association pour le Développement du Ski Nordique en Ardèche, Addsna). Il est proposé et voté une subvention de 100€.

Demande de subvention pour "La Bourniquelle".

M. le Maire, qui a échangé avec son Président, propose 250€, un complément pouvant être envisagé si besoin.

Mur en pierres sèches devant la Mairie.

M. le Maire donne des précisions sur les deux devis reçus.

L'un de l' "Ecole locale et itinérante de la pierre sèche" de 4.750€ (sans la fourniture des pierres). L'association Elips propose des stages de formation (recherche donc des stagiaires), chantiers : Issamoulenc, Nozières.

L'autre de Ludovic Salvar (entreprise "Tout en cailloux") de Largentière. De 2 à 4 ouvriers. Pour 8.000€ mais pierres fournies : donc à voir pour faire diminuer ce poste de dépenses avec les pierres restantes de Badare.

Le choix est fait de préférer l'entreprise.

Pour le point d'eau intégré, voir avec trop-plein du réservoir, et/ou robinet ingélicif.

Régie de recettes. Point à revoir.

Emploi de vacataires pour les gîtes.

Point à la demande de la Trésorerie de Thueyts. Sans doute une délibération à refaire chaque année. Concerne l'accueil des touristes et le ménage. (Pour information, la collecte des impôts quitte Thueyts pour Privas).

Décision modificative.

Changement de ligne budgétaire pour des renforcements électriques.

Via ferrata. En attente d'un choix pour le lieu (Rocher de l'Aigle ?).

Expo' "Partage des eaux". En attente d'un contact pour l'installation.

Adduction d'eau à Mas de Truc.

Premières mesures du cabinet d'études d'Aubenas sur les parcelles de Lucette Teyssier et René Dubois. Les autres sources autour du hameau sont écartées des mesures par le bureau d'études car impossible à connecter à un réservoir. Prélèvements toutes les trois semaines jusqu'en octobre. Demande de subvention via le Sivom au Conseil départemental de l'Ardèche. Celui-ci a répondu qu'il ne subventionnait pas si le coût était inférieur à 0€90/m³, or il s'avère que le prix à Borne est bien de 1€20/m³ (abonnement inclus ?). Donc que ce projet est éligible à une demande de subvention. En septembre, dépôt de demande dans le cadre de contrat territorial.

Demande de subvention pour la chapelle du Bez.

M. le Maire se retire.

M. le 1^{er} Adjoint présente le dossier. Cet édifice est situé en limite mais dans la Commune de St Etienne de Lugdarès. L' "Association de sauvegarde de la Chapelle du Bez" sollicite les collectivités pour financer l'entretien de la Chapelle (montant total 16.000€, dont des travaux urgents de crépi extérieur) en liaison avec la "Fondation du patrimoine". La Commune de St Etienne de Lugdarès alloue 1.500€. Il est proposé et voté pour une subvention exceptionnelle de 500€ de la part de la Commune de Borne.

M. le Maire revient présider la séance.

Autres informations.

Vol à La Croix de Bauzon.

Du matériel (panneau solaire, armoire et installation électriques) a été volé au réservoir (piste verte). Idem à Astet et à Mayres. Plainte a été déposée. En attente de la réponse de la compagnie d'assurances.

Organisation d'une rencontre conviviale de tous les bénévoles de l'Ardéchoise et de l'ASPB.

Déjà évoquée le 30 juin, elle aurait lieu en septembre.

"Commune nouvelle".

La délibération du 30 juin est affichée, M. le Maire espère avoir rendu compte correctement des débats. Il a reçu une lettre de la Sous-préfecture qui suit attentivement ce dossier.

Voir la délibération : http://labourniquelle.fr/Borne-Conseilmunicipal_20160630-nouvelleCommune.pdf

Voir le compte rendu du Conseil municipal du 30 juin : http://labourniquelle.fr/adherents/Borne-Conseilmunicipal_20160630-cr.pdf

Voir charte : http://labourniquelle.fr/StEtienneDeLugdares_20160630-nouvelleCommune-charte-scan.pdf

Hôpital d'Aubenas.

M. le Maire évoque la lettre du Maire d'Aubenas en réponse à la motion de soutien. Il est relativement pessimiste sur le devenir d'Aubenas.

Ndr : le groupement hospitalier territorial (GHT) qui se formalise en Sud Drôme-Ardèche vise à associer les hôpitaux d'Aubenas, Privas et Montélimar, avec l'hôpital de Montélimar comme établissement support; le risque étant une diminution dans les capacités de soin en Ardèche méridionale.

Fin du Conseil à 22h20.

** : évidemment, ce compte rendu ne prétend ni être exhaustif, ni impartial. Les ajouts en italique et de couleur violette n'engagent que moi. Ce document est purement, exclusivement, informatif : il n'a aucune valeur légale ! Pour avoir une communication juridiquement valable, veuillez consulter le registre des délibérations en Mairie (à St Etienne de Lugdarès). MGLZ./.*